

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2015

SANTÉ - (N° 3215)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 71

présenté par

Mme Maréchal-Le Pen et M. Collard

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article visé met en place des salles de consommation de drogues. Par une telle mesure, le gouvernement contourne les avis défavorables du Conseil d'État et s'achemine vers une dépénalisation de la consommation de drogue dans un avenir proche.

L'expérimentation de six ans mentionnée au premier alinéa inscrit la mesure législative dans la durée sans prévoir d'accompagnement social : l'évaluation et l'efficacité de ce projet ne semblent donc pas être les priorités du gouvernement. En réalité, l'objectif non-avoué est de faire accepter aux Français les « salles de shoot » et d'empêcher tout retour en arrière après l'expiration de la période d'expérimentation qui n'est rien moins qu'une manœuvre pour calmer les fortes oppositions.

Le gouvernement préfère regrouper les toxicomanes dans des salles afin qu'ils puissent « se shooter » à l'abri des regards au risque d'un enfermement irrémédiable dans la dépendance. La solidarité nationale devra financer plusieurs millions d'euros pour droguer ses enfants les plus vulnérables au détriment de la prévention et de la réduction des risques.